



MISSION PERMANENTE DU NIGER
AUPRES DES NATIONS UNIES
417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022
Tél : (212)421-3260/61/86 Fax: (212)753-6931
Email : nigermission@ymail.com

Travaux de la 6^{ème} Commission

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

(Point 84)

New York, le 04 Novembre 2021

Moussa Paraiso Souleymane

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'accorder la parole pour me prononcer au nom de ma délégation sur le Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, rapport dont se réjouit cette délégation.

Aussi, ma délégation souscrit aux déclarations faites au nom du Mouvement des Non Alignés et du Groupe Africain.

Madame la Présidente,

Après la célébration l'an passé du 75^{ème} anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU), placé sous le thème : « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut, réaffirmons notre attachement au multilatéralisme », la présente session nous offre une fois de plus l'opportunité de réaffirmer nos priorités face aux multiples crises et défis dans le monde et de proposer les mesures appropriées pour y faire face. C'est bien évidemment une ONU réformée qu'il nous faut, à travers une réforme courageuse du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, réforme qui doit se faire dans le respect des principes et procédures définis par la Charte.

Nous devons donc renforcer notre attachement au multilatéralisme dans la poursuite des nobles objectifs que nous nous sommes assignés il y a de cela plusieurs années, et à faire preuve davantage de rigueur dans la prise en compte de certains impératifs dans le cadre de l'application de la Charte, afin d'éviter que le monde ne connaisse une nouvelle fois les drames qui ont conduit à la création en 1945, de l'ONU.

Fort heureusement, en dépit des crises qui n'ont pas manqué d'éclater dans plusieurs régions, nous avons pu maintenir globalement la paix et la sécurité internationales, grâce aux dispositions pertinentes de la Charte.

Mais la fin des grandes guerres n'a pas été synonyme de la paix retrouvée dans le monde. Bien au contraire, aux conflits d'intensités variables se sont ajoutées des menaces d'un type nouveau, comme le terrorisme, la cybercriminalité, les graves épidémies dont celle de la pandémie de Covid-19, les effets néfastes du changement climatique, pour ne citer que ceux-là.

Madame la Présidente

Les intérêts nationaux étant mieux défendus dans la coopération, les Autorités de mon pays voudraient réaffirmer leur soutien à la

diplomatie multilatérale, qui est un moyen indispensable pour relever les défis ci-haut cités auxquels nous sommes confrontés.

Dans le cadre de la recherche des solutions à tous ces grands défis mondiaux, qui constituent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que la coexistence pacifique entre Etats, nous devons mutualiser nos efforts, et faire manifester l'action solidaire de la communauté internationale, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Aussi, ma délégation appelle les Etats à s'abstenir de recourir à la menace et à l'emploi de la force et à privilégier le règlement pacifique des différends internationaux, conformément aux articles 2 et 33 de la Charte.

En outre, cette délégation voudrait exprimer son attachement à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre Etats, et rappeler l'importance de la diplomatie préventive dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends internationaux.

C'est pourquoi le Niger, en respect aux principes de sa politique étrangère, et conformément aux idéaux de la Charte à laquelle il a adhéré dès 1960, a toujours privilégié le règlement pacifique des différends dans le monde en général, et en particulier avec

ses voisins dans le cadre des litiges sur les questions des frontières en faisant recours à la Cour internationale de justice, car en plus de faire prévaloir l'état de droit et la justice internationale, cela permet de renforcer le lien de coopération entre Etats. Sur ce, voudrais-je rappeler l'important rôle de règlement des différends internationaux qu'a joué et que continue de jouer le principal organe judiciaire des Nations Unies qu'est la Cour internationale justice.

Madame la Présidente,

Ma délégation voudrait saluer les exposés régulièrement présentés par le Secrétaire général sur le document intitulé : « Adoption et application des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies. »

Par ailleurs, nous appelons au respect des règles du droit international en général et de la Charte des Nations Unies en particulier, dans le cadre de l'application des sanctions imposées par les Nations Unies, car de telles sanctions lorsqu'elles sont appliquées en conformité avec la Charte, constituent un instrument important pour garantir la paix dans le monde.

Pour conclure **Madame la Présidente**, je voudrais réitérer les vives félicitations de ma délégation au Comité spécial pour l'édifiant rapport qui nous a été présenté.

Je vous remercie.